



POUR LÉGUER UN AVENIR VIABLE AUX GÉNÉRATIONS FUTURES

REVENDEICATIONS



Interdire les plastiques à usage unique d'ici 2030 et éliminer complètement les déchets ultimes d'ici 2040, pour en arriver à une économie circulaire.



Réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) à hauteur de 50 % d'ici 2030 et de 100 % d'ici 2050, d'après l'année de référence de 2010.



Retirer l'approbation aux pesticides dangereux, tel le glyphosate. Réformer le processus d'homologation des pesticides afin de tenir compte uniquement des études indépendantes de l'industrie (études publiées dans des journaux scientifiques, publiques et révisées par des pairs) comme le fait l'OMS.



Maintenir le processus d'évaluation environnementale introduit par la Loi C-69 qui rétablit une participation du public et des communautés autochtones touchées par un projet dès la phase de planification (par exemple pour les projets d'oléoducs).

Léguer un avenir meilleur à nos petits-enfants

Dans un sondage CROP mené auprès de ses membres en 2019, 94 % des répondants se sont dits préoccupés à l'égard des enjeux climatiques. Les membres de l'AREQ sont particulièrement préoccupés par l'environnement dans lequel devront évoluer les générations futures.

Ainsi, l'AREQ n'a jamais hésité à prendre position en matière de protection de l'environnement. Elle s'est notamment opposée à Énergie Est et à la Loi sur les hydrocarbures. Elle a aussi demandé l'abolition des sacs de plastique à usage unique partout au Québec et a demandé aux gouvernements l'adoption d'une loi forçant l'atteinte des cibles recommandées par le Groupe d'experts intergouvernemental sur le Climat (GIEC) pour limiter le réchauffement planétaire à 1,5 degré Celsius.

